

Notre territoire est si précieux

Le service public de l'eau potable est assuré par la
Société AGGLOPOLE PROVENCE EAU (APE)

Commune de
SENAS

NOUS CONTACTER

Par internet :



espaceclients-ape.eauxdemarseille.fr

Par téléphone :



0 969 39 40 50

APPEL NON SURTAXÉ

Du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h
Urgences : 04 91 83 16 15 (hors heures ouvrables)

Par courrier :

APE
TSA 81345
06709 St Laurent du Var Cedex

Le service public d'assainissement est assuré par

Agglopolence Provence Assainissement

Par courrier : APA - 341 Avenue des Olivarells

ZA de la Gandonne-13300 Salon de Provence

Par téléphone : 04 83 06 70 02

Urgences techniques 04 83 06 70 09 7J/7, 24H/24

saucient.fr

Faites un geste pour l'environnement, optez pour la
e-facture sur espaceclients-ape.eauxdemarseille.fr
ou sur simple appel.



FACTURE du 27 juin 2023

Adresse desservie :

HECTARE
PARC DE L'APICULTEUR
100E CHE DE LA ROUBINE
13560 SENAS

Votre n° de contrat :

7427028 C

Facture n° 32230600034623

Votre numéro de client : 0799868

Votre adresse Email :
marseille@hectare.fr

07/11/2023

Stornello Gérald
Responsable opérations travaux

SAS HECTARE SAS
PLAN DE CAMPAGNE
CHEMIN DE LA GRANDE CAMPAGNE
13480 CABRIES

HECTARE
URBANISME DURABLE
EXPOBAT VILLAGE / PLAN DE CAMPAGNE
13480 CABRIES
04 42 02 00 92
SIREN 351 333 660



Votre facture simplifiée

Montant à régler :
comprenant :

991,68€ TTC avant le 11 juillet 2023

DISTRIBUTION DE L'EAU
COLLECTE ET TRAITEMENT DES
EAUX USEES
ORGANISMES PUBLICS
PENALITES DE RETARD/
OPERATIONS DIVERSES

495,92 €

337,56 €

116,91 €

41,29 €



(Voir détail au verso)

Votre consommation d'eau

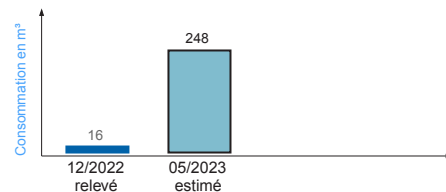
Consommation facturée : **248 m³**
soit 248 000 litres d'eau

Période de consommation
du 30/11/2022 au 31/05/2023

Prix par litre : 0.00383 € TTC
(hors abonnement)

Prochain relevé : septembre 2023
Prochaine facture : novembre 2023

Historique de votre consommation



Information client

Pour mieux connaître vos consommations, nous vous conseillons de
procéder à de fréquentes lectures d'index sur votre compteur.
Retrouvez toutes les informations sur la qualité de l'eau et notre lettre
Inf'Eau Clients sur notre site www.eauxdemarseille.fr Rubrique L'Eau
dans ma ville.

Votre paiement (Utilisez l'enveloppe jointe)

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR52ZZZ621135
RUM : TIP10010700321742702832230600034623

SAS HECTARE SAS
CHEMIN DE LA GRANDE CAMPAGNE
13480 CABRIES

Montant : 991,68 Euros

7427028 C



Date et Lieu

Signature

TIPSÉPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez APE à envoyer
ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
conformément aux instructions de APE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon
les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement
doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement
autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez
obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation
pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

APE
TSA 90045
41976 BLOIS CEDEX 9

010774270284

100107000052 94321742702832230600034623687108

99168

Société AGGLOPOLE PROVENCE EAU 377 Chemin des Aubes 13300 SALON DE PROVENCE SAS au capital de 10 000 euros RCS SALON B 789 816 642 NAF 3600Z N TVA : FR 92 789 816 642 N CCP SIRET 789 816 642 00027

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien index	Nouvel index	Déterminé par	Date du relevé	Consommation par compteur	Volume consommé	Acompte à déduire	Volume facturé
D22KD014584	030 mm	16	Estimé	Estimation *	31/05/2023	248 m³	248 m³		248 m³

* Compteur non accessible

Votre facture détaillée

	Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Consommation en m3 part distributeur Tranche 1	30	1,0686	32,06	5,50	
Consommation en m3 part distributeur Tranche 2	60	1,1755	70,53	5,50	
Consommation en m3 part distributeur Tranche 3	158	1,2930	204,29	5,50	
Consommation en m3 part collectivités	248	0,6017	149,22	5,50	
Préservation des ressources en eau agence de l'eau	248	0,0563	13,96	5,50	
<i>Sous-total H.T : distribution de l'eau</i>			470,06		495,92
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Consommation en m3 part APA Tranche 1	30	0,8301	24,90	10,00	
Consommation en m3 part APA Tranche 2	60	0,9131	54,79	10,00	
Consommation en m3 part APA Tranche 3	158	1,0045	158,71	10,00	
Consommation en m3 part collectivités	248	0,2761	68,47	10,00	
<i>Sous-total H.T : collecte et traitement des eaux usees</i>			306,87		337,56
ORGANISMES PUBLICS					
Lutte contre la pollution agence de l'eau	248	0,2800	69,44	5,50	
Modernisation des réseaux agence de l'eau	248	0,1600	39,68	10,00	
<i>Sous-total H.T : organismes publics</i>			109,12		116,91
PENALITES DE RETARD/ OPERATIONS DIVERSES					
Pénalités pour retard de paiement	1	3,2600	3,26	0,00	
Pénalités pour retard de paiement	1	38,0300	38,03	0,00	
<i>Sous-total H.T : penalites de retard/ operations diverses</i>			41,29		41,29
Total général : 927,34 € HT			927,34		991,68
<i>Montant HT 41,29 € TVA (0,0 %) : 0,00 €</i>					
<i>Montant HT 539,50 € TVA (5,5 %) : 29,68 €</i>					
<i>Montant HT 346,55 € TVA (10,0 %) : 34,66 €</i>					
			Montant à régler		991,68

Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits, non déductible si la facture demeure impayée (CGI, art.272). Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement de service disponible sur notre site internet. Indépendamment de cette pénalité, peuvent s'ajouter les frais de commission de rejet de paiements impayés qui seraient facturés par les établissements bancaires au distributeur d'eau. Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées au recto. Toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (A9 A19 du décret 2013-269)

Votre paiement

- Par carte bancaire : Paiement sécurisé sur votre Espace Clients de notre site internet espaceclients-ape.eauxdemarseille.fr
- Par virement : Bénéficiaire : APE – FR09 2004 1010 0815 1652 5L02 977 – PSSTFRPPMAR
- Au moyen du TIP :
 - TIP + RIB : dater, signer et envoyer la partie prédécoupée sous pli affranchi, dans l'enveloppe jointe. Pour un premier règlement, joindre un Relevé d'Identité Bancaire.
 - TIP + Chèque : joindre un chèque libellé à l'ordre de "SOCIÉTÉ AGGLOPOLE PROVENCE EAU (APE)" et l'adresser avec la partie prédécoupée du TIP, sous pli affranchi, dans l'enveloppe jointe.
- En espèce dans un bureau de Poste :
 - Règlement EFICASH : présenter la formule entière du TIP au guichet d'un bureau de poste qui scannera le code barre.

Pour payer votre facture: optez pour le prélèvement bancaire, c'est simple et pratique !



Tranquillité
Plus besoin de vous soucier de votre facture, même en vacances !



Simplicité
Maîtrisez votre budget et choisissez votre rythme de paiement.



Ecologie
Plus de timbre ou de pli à renvoyer : tout est automatisé !



Pour bénéficier du prélèvement bancaire à la facture ou mensualisé, rendez-vous sur votre Espace Clients en ligne.

